

## Formulaire d'annonce pour la pose de panneaux solaires

Ce document et ses annexes doivent être envoyés à l'autorité communale avant le début des travaux.  
L'autorité communale traite le formulaire dans un délai de 30 jours dès réception.

Pour déterminer si une installation solaire est dispensée ou soumise à une demande de permis de construire, il convient de se référer à la [directive cantonale sur les panneaux solaires](#).

### Maître d'ouvrage

---

Nom/prénom :

Raison sociale :

Adresse/localité :

Téléphone :

Courriel :

### Propriétaire (si différent du maître d'ouvrage)

---

Nom/prénom :

Raison sociale :

Adresse/localité :

Téléphone :

Courriel :

### Auteur du projet (si différent du maître d'ouvrage)

---

Nom/prénom :

Raison sociale :

Adresse/localité :

Téléphone :

Courriel :

### Données relatives au site de l'installation solaire

---

Adresse/localité :

Commune :

N° de parcelle :

Zone d'affectation :

Affectation du bâtiment : Habitation  Industrie/artisanat/commerce  Autres

Si bâtiment situé hors de la zone à bâtir : installation permettant une modification importante de l'utilisation du bâtiment (cf. p. 5 de la directive cantonale) : oui non

Installation solaire projetée :

- Dans un site inscrit à l'Inventaire fédéral du paysage (IFP) : oui  non
- Dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et assorti d'un objectif de sauvegarde A : oui non
- Sur une construction digne de protection (art. 24d al. 2 LAT) ou une construction protégée en tant qu'élément caractéristique du paysage (art. 39 al. 2 OAT) : oui non
- Sur un bâtiment inscrit au Répertoire des biens culturels (RBC) : oui non

### Données relatives à l'installation solaire

---

Nouvelle installation

Extension d'une installation

Remplacement d'une installation

Installation thermique

Installation photovoltaïque

Fabriquant et type :

Orientation : \_\_\_\_\_ Inclinaison : \_\_\_\_\_

Surface nette des capteurs en m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Intégré en toiture  Sur toiture à pans  Sur toiture plate  Au sol  En façade(s)

Si panneaux projetés sur une toiture à pans :

- |   |     |     |
|---|-----|-----|
| - Installation ne dépassant pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm :   | oui | non |
| - Installation ne dépassant pas du toit, vu du dessus :   | oui | non |
| - Installation peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques :   | oui | non |
| - Installation formant un ensemble groupé <u>ou</u> installation ne formant pas un ensemble groupé pour des raisons techniques <u>ou</u> disposition décalée en raison de la surface disponible : | oui | non |

Si panneaux projetés sur une toiture plate :

- |   |     |     |
|---|-----|-----|
| - Installation ne dépassant pas de l'arête supérieure du toit de plus de 1.00 m :   | oui | non |
| - Installation placée suffisamment loin du bord du toit pour ne pas être visible d'en bas avec un angle de vue de 45 degrés : | oui | non |
| - Installation peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques :   | oui | non |

Coût du projet : \_\_\_\_\_

#### **Documents à joindre à l'annonce**

- Plan de situation (plan cadastral ou extrait du GéoPortail) signé ;
- Vue en plan de l'installation solaire (plans, schémas, photos) signée ;
- Vue en coupe et en façade (plans, schémas, photos) signée ;
- Fiche technique des panneaux, avec attestation du caractère peu réfléchissant.

Les plans doivent être datés et signés par le maître d'ouvrage et l'auteur du projet.

#### **Date et signatures**

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et l'auteur du projet attestent qu'une demande de raccordement de l'installation de production a été adressée au distributeur d'électricité, que le projet respecte les dispositions légales et autres normes applicables (not. ORNI et AEAI) et que les données introduites ci-dessus sont exactes.

Date : \_\_\_\_\_

Signature maître d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Signature auteur du projet : \_\_\_\_\_

Signature propriétaire foncier : \_\_\_\_\_

#### **A REMPLIR PAR LA COMMUNE**

N° d'annonce : \_\_\_\_\_

Reçue le : \_\_\_\_\_

#### **Décision**

Projet dispensé de permis de construire  Projet assujetti à permis de construire

Si assujetti à permis de construire : Procédure simplifiée  Procédure ordinaire

Exposé des motifs : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Timbre et signature : \_\_\_\_\_

#### **Voies de droit**

Une fois notifiée, la présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit auprès de l'autorité communale dans les 30 jours à compter de sa notification. L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. La procédure d'opposition est une condition préalable à tout recours ultérieur.